

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 70-731/SG/CD approuvant le premier modificatif du budget « d'Electricité de Djibouti » pour l'année 1970.

n° 70-731/SG/CD

Ministère
MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET DU PORT

Date de publication
17 juin 1970

Numéro JO
n° 13 du 10/07/1970

Date du numéro
10 juillet 1970

TEXTE INTÉGRAL

Est approuvée la délibération n° 232 du 30 avril 1970 du Conseil d'Administration «d'Electricité de Djibouti» arrêtant l'état de prévisions de recettes et de dépenses pour l'année 1970 (1er modificatif) à la somme de 873.355.000 francs Djibouti (huit cent soixante-treize millions trois cent cinquante-cinq mille francs Djibouti).